



DISTRICT DE L'ISERE DE FOOTBALL
2 bis, rue Pierre de Coubertin
38360 SASSENAGE

**INDEMNITES D'ARBITRAGE APPLIQUABLES A COMPTER DU
01 SEPTEMBRE 2016 SUR LES COMPETITIONS DE DISTRICT**

Indemnités de fonctionnement :

Catégorie :

- Seniors excellence / promotion d'excellence
+ coupes de l'Isère à partir des ¼ de finales 34€
- Seniors 1^{er} et 2^{ème} division 31€
- Seniors 3^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, foot entreprise
+ coupes de l'Isère du 1^{er} tour au 1/8^{ème} de finales..... 27 €
- Championnat jeunes et coupes :
 - U19 + U18..... 26€
 - U17 23€
 - U15 20€
 - U13 et en dessous 13€
- Féminines à 11 26€
- Féminines à 8 19€
- Futsal : Match simple 24€
- Arbitres assistants en compétition seniors masculins 26€
- Jeunes arbitres assistants en compétition U19 excellence 20€
- 2nd match seniors exceptionnellement sur le même lieu 32€
(Dans ce cas, il va de soi que l'arbitre ne perçoit pas d'indemnités de déplacement une seconde fois)
- 2nd match jeunes exceptionnellement sur le même lieu 22€
(Dans ce cas, il va de soi que l'arbitre ne perçoit pas d'indemnités de déplacement une seconde fois)

Forfait de fonctionnement futsal :

- Plateau à 4 équipes Forfait jusqu'à 40km aller : 52€
- Plateau à 5 équipes Forfait jusqu'à 40km aller : 60€
- Plateau à 6 équipes et + Forfait jusqu'à 40km aller : 65€

(Au-delà de 40 km aller il sera ajouté l'indemnité minimum de déplacement de 30€)

Indemnités de déplacement : *(calculées sur "ViaMichelin®" par la voie la plus rapide)*

Catégories :

- **Seniors, U19, U18, foot entreprise, futsal, Féminines, U17, U15 (à11)**
 - De 0 à 38 Km (Kilométrage aller seulement) 31€ (minimum)
 - De 38 Km à 100 Km (Kilométrage aller seulement) 0,79€ du Km aller
 - + de 100 Km 79€ (maximum)
- **U15 à 8, U13 et Féminines à 8**
 - Moins de 30 Km aller Forfait de 19€
 - Plus de 30 Km aller Forfait de 28€

Pour information :

- Sur les rencontres de championnats jeunes, la totalité des indemnités, fonctionnement + déplacement, est à partager par moitié à chaque club
- Idem en seniors pour les poules de 4^{ème} Division.
- Sur toutes les rencontres de coupes de l'Isère (ou challenges) hors finales, seniors, féminines et jeunes, les frais d'arbitrage sont à partager par moitié à chaque club.

Mis à jour le 14/10/2016